



## Plainte pénal contre un ancien salarié

-----  
Par anonyme1412

Bonjour,

Je souhaiterais savoir quel est le délais pour porter plainte au pénal contre un ancien salarié en tant qu'employeur.

-----  
Par Zénas Nomikos

Bonjour,

je cite :

"Sauf situation particulière, le délai de dépôt de plainte est de :

1 an pour les contraventions ;

6 ans pour les délits ;

20 ans pour les crimes."

Source :

[url=https://fleavy-avocat.com/uFAQs/jai-ete-victime-dune-infraction-dans-quel-delai-je-peux-deposer-plainte/]https://fleavy-avocat.com/uFAQs/jai-ete-victime-dune-infraction-dans-quel-delai-je-peux-deposer-plainte/[/url]

-----  
Par Zénas Nomikos

[url=https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-procedure-27446.htm]https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-procedure-27446.htm[/url]